Le stationnement payant concerne trois zones autour du tramway (Axe cours Gambetta - Libération)

COMMENT RÉGLER MON STATIONNEMENT ?

QUELLE QUE SOIT MA SITUATION
(tarif rotatif, professionnel ou résident), le principe est le même :

1 Je saisis ma plaque d'immatriculation sur l'horodateur qui identifie le tarif appliqué à ma situation.

2 Selon ma situation (rotatif, résidentiel ou professionnel), et si nécessaire, je règle mon stationnement en fonction de la durée choisie. L'heure de gratuité m'est automatiquement appliquée si je stationne moins d'une heure.

3 Pas de ticket ou de macaron à apposer derrière mon pare-brise : la durée de stationnement autorisée est connue des agents chargés du contrôle.

Je peux régler mon stationnement par carte bleue, paiement sans contact ou carte pré-payée sur un des 58 horodateurs.

Les cartes prépayées peuvent être achetées (y compris au moyen d'espèces) à l'automate situé place Alcalá de Henares.

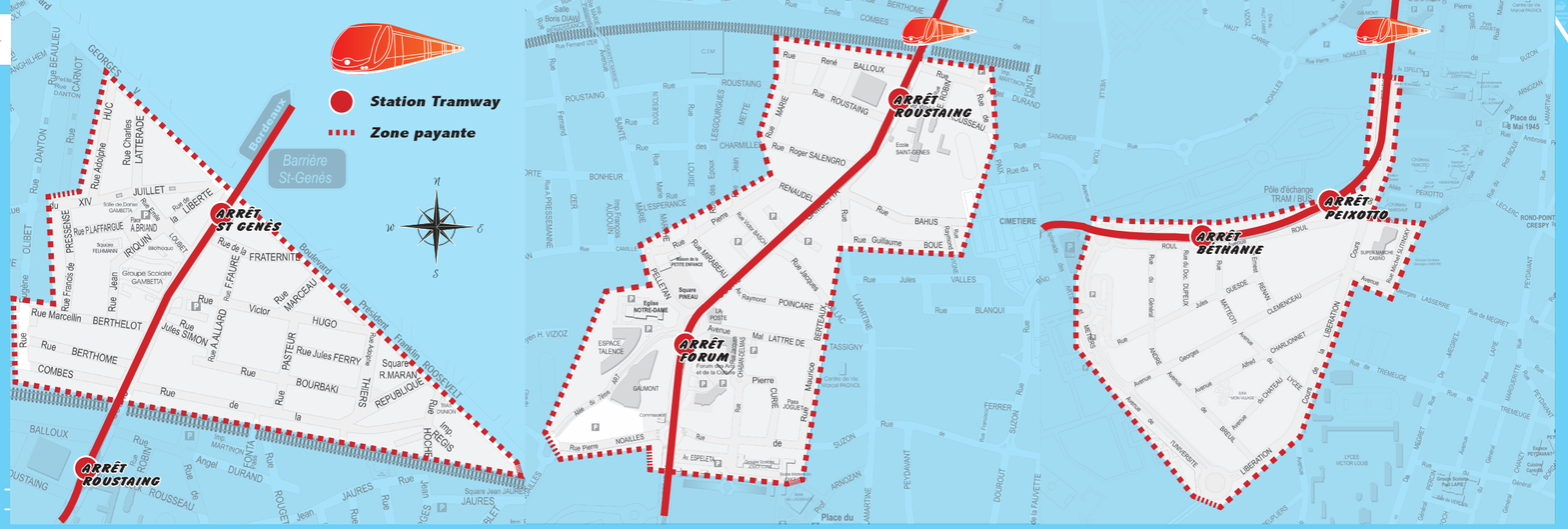
Station Tramway
Zone payante
Barrière St-Genès
Bordeaux
ARRÊT ST GENÈS
ARRÊT ROUSTAING
ARRÊT FORUM
ARRÊT ROUSTAING
ARRÊT BÉTHANIE
ARRÊT PEIXOTTO
Boulevard du Président Franklin ROOSEVELT
Rue de la FRATERNITÉ
Rue Jules FERRY
Rue PASTEUR
Rue BOURBAKI
Rue de la SUISSE
Square R.MARIANI
Rue de la RÉPUBLIQUE
Rue HUGO
Rue MARCEAU
Rue Victor
Rue A.ALLARD
Rue Jules SIMON
Rue F.FAURE
Rue BERTHOME
Rue COMBES
Rue BERTHELOT
Rue Marcellin
Rue PRESSENSÉ
Rue Francis de
Rue Jean
Rue LOUIS
Rue RIQUIN
Rue A.BRIAND
Rue PLAFFRIGUE
Rue LIBERTÉ
Rue JUILLET
Rue Charles LATTERADE
Rue Adolphe
Rue DANTON
Rue CARNOT
Rue BEAULIEU
Rue GEORGES
Rue ROUSSEAU
Rue ROUGET
Rue DURAND
Rue de la
Rue MARTINON
Rue ROBIN
Rue Angel
Rue JAURES
Rue BALLOUX
Rue ROUSTAING
Rue Jean
Rue Jules
Rue Roger SALENGRO
Rue René BALLOUX
Rue MARIE
Rue ROBERT
Rue RENAUDES
Rue BAHUS
Rue Guillaume
Rue BOUE
Rue Jules VALLES
Rue BLANQUI
Rue LAMARTINE
Rue BERTEAUX
Rue Maurice
Rue PEYMIANT
Rue DOUROUT
Rue de la FAUVETTE
Rue de MEGRET
Rue de TREMEUGE
Rue SUZON
Rue FERRER
Rue Raymond POINCARE
Rue Jean JAURES
Rue Jean MOULIN
Rue Jean MERMOZ
Rue Jean MACE
Rue Jean MIGNE
Rue Jean ALDUIN
Rue LESPERANCE
Rue PRESSENSÉ
Rue des ESSOURGUES
Rue des CHARMILLES
Rue LOUISE
Rue METTE
Rue SAINTE
Rue DUGUESCLIN
Rue des Epoux
Rue MARIE
Rue ROBERT
Rue de la VOIE ANCIENNE
Rue de la PETITE ESPAGNE
Rue MIRABEAU
Rue HELLEIN
Rue Pierre
Rue Jules
Rue Maurice
Rue Jean
Rue Francis
Rue Pierre
Rue Jean
Rue Jean
Rue Jean

STATIONNEMENT PAYANT *en résumé*

➤ Le stationnement payant s'applique de 9h à 19h, du lundi au samedi.

➤ Le stationnement rotatif est gratuit les jours fériés et entre le 14 juillet et le 15 août.

➤ Une fois par jour, le stationnement est gratuit pour les véhicules stationnant une heure ou moins.

➤ L'heure de gratuité s'utilise en une seule fois, mais peut être débutée dans une zone et se poursuivre dans une autre.

➤ L'heure gratuite est « glissante » : si je me gare à 18h30, je peux stationner gratuitement jusqu'à 9h30 le lendemain matin.

➤ Les véhicules des personnes à mobilité réduite et les véhicules d'auto-partage stationnent gratuitement.

➤ Pour tout stationnement de plus d'une heure, la tarification s'applique dès le premier quart d'heure et pour la durée totale du stationnement.

STATIONNEMENT *RÉSIDENTIEL*

✔ Je peux bénéficier du tarif résident pour un ou deux véhicules de mon foyer.

✔ Je choisis librement et selon mes besoins la durée de mon abonnement.

✔ Je peux stationner dans ma zone sans limitation de durée quotidienne pendant le temps de mon abonnement.

JE RÉSIDE EN ZONE PAYANTE.

3 MOIS › *15 €*

6 MOIS › *30 €*

1 AN › *60 €*

Abonnement 1 zone / véhicule

STATIONNEMENT *PROFESSIONNEL*

JE SUIS PROFESSIONNEL OU SALARIÉ ET MON LOCAL D'ACTIVITÉ SE SITUE EN ZONE PAYANTE.

✔ Je peux bénéficier du tarif professionnel (une zone ou toutes zones) et stationner sans limitation quotidienne de durée sur le secteur prévu par mon abonnement (dans la limite de 10 abonnements par adresse).

Abonnement 1 zone / véhicule

3 MOIS › *30 €* | *6 MOIS* › *60 €* | *1 AN* › *120 €*

Abonnement toutes zones / véhicule

3 MOIS › *45 €* | *6 MOIS* › *90 €* | *1 AN* › *180 €*

Un professionnel résidant dans la même zone que son secteur d'activité peut choisir de bénéficier du tarif résident. Dans ce cas, il ne pourra stationner que dans sa zone de résidence et bénéficiera d'une heure gratuite dans les autres zones.

COMMENT BÉNÉFICIER DU TARIF RÉSIDENT OU PROFESSIONNEL ?

› EN TROIS ÉTAPES SIMPLES :

1 › Transmission aux services municipaux des pièces nécessaires :

RÉSIDENTS ➲ Carte grise à l'adresse du résident / Formulaire d'ouverture des droits de stationnement complété / Justificatif de domicile (taxe d'habitation, quittance de loyer, facture, attestation d'assurance habitation...).

PROFESSIONNELS ➲ Carte grise du véhicule (au nom du gérant ou de l'entreprise) / Formulaire d'ouverture des droits de stationnement complété / Justificatif d'activité (CFE, Kbis, carte professionnelle...).

SALARIÉS ➲ Carte grise du véhicule / Formulaire d'ouverture des droits de stationnement complété / Attestation de travail de l'employeur datant de moins de 1 mois / Dernier bulletin de salaire / Justificatif de l'activité de l'employeur (CFE, Kbis, carte professionnelle...).

Ces documents peuvent être transmis par courrier, courrier électronique (stationnement@talence.fr), en ligne (http://stationnement.talence.fr) ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville (12h45-19h)et de la Police municipale (9h-12h).

2 › Ouverture des droits correspondants par les services, après vérification des éléments transmis.

3 › Paiement du stationnement, pour la durée d'abonnement souhaitée, sur un horodateur.

Tant que mon dossier n'a pas été validé, je ne peux pas bénéficier d'un tarif préférentiel, c'est donc le tarif horaire qui m'est appliqué.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative des abonnements relatifs au stationnement payant. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

STATIONNEMENT *ROTATIF*

De 0 à 15 mn : 0,50 €

De 15 à 30 mn : 1 €

De 30 à 45 mn : 1,50 €

JE PAIE POUR LA DURÉE CHOISIE

Puis 0,25 € par tranche de 15 minutes supplémentaires, dans la limite de 4 heures soit 4,75 € maximum.

Une fois par jour, le stationnement est gratuit pour les véhicules stationnant une heure ou moins

En pratique...

Je suis abonné résident ou professionnel, suis-je obligé de saisir ma plaque d'immatriculation sur un horodateur chaque jour ?

➲ **Non,** une fois mon abonnement réglé (sur un horodateur) et pour toute sa durée, je n'ai plus de démarche à effectuer et n'ai pas besoin de me rendre à un horodateur.

Un fois mon stationnement payé sur un horodateur, suis-je obligé de revenir à mon véhicule poser un ticket derrière mon pare-brise ?

➲ **Non,** le système est dématérialisé et les agents chargés du contrôle ont connaissance de la durée de stationnement autorisée pour mon véhicule.

Le système est-il figé, ou peut-il prendre en compte ma situation ?

➲ **Un Observatoire du stationnement** a été créé pour examiner tous les cas particuliers qui lui seraient soumis et proposer des évolutions au dispositif pour répondre au mieux aux changements des comportements.

› Retrouvez toutes les autres questions sur la page http://stationnement.talence.fr

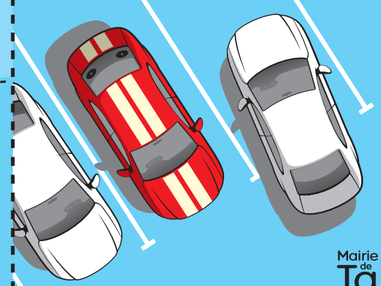

Mairie de Talence

À PARTIR DU 1er JUIN 2015
UN STATIONNEMENT PAYANT POUR

- Améliorer l'offre de stationnement
- Accroître la rotation des véhicules
- Réduire le nombre de voitures ventouses
- Dynamiser l'offre de stationnement pour les commerces

Effectuez dès aujourd'hui vos démarches en Mairie ou sur : http://stationnement.talence.fr

EN SAVOIR + 05 56 84 36 91

Conception : Mairie de Talence / Imprimé sur papier PEFC - Sodad imprimeur / Ne pas jeter sur la voie publique